

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2024	074	16
----	------	-----	----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

DATE DE CONVOCAION 5 décembre 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 5 décembre 2024	Étaient présents : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints,
NOMBRE DE CONSEILLERS	M. DELAHAIE, M. MONROIG, MME RAFOUJULT, M. SIPA, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME NOEL, M. LAURENT, M. LANOE, MME BALRADJE, M. FRIMON-RICHARD et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
EN EXERCICE : 24	Absents représentés : MME ROCH par MME BESANÇON et M. LEDUC par M. MATT.
PRÉSENTS : 19	Absent excusé : M. PICARD
VOTANTS : 21	Absents : M. BETTI et MME TISSOT M. FROGER a été élu secrétaire de séance.

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CŒUR D'ESSONNE
AGGLOMÉRATION POUR LA PLANTATION DE 100 000 ARBRES DANS LE CADRE DU PCAET**

Monsieur Edouard MATT Maire d'Egly expose à l'assemblée que le projet "100 000 arbres" est une initiative de Cœur d'Essonne Agglomération dans le cadre de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Ce projet vise à planter 100 000 arbres d'ici 2030 pour préserver la biodiversité, améliorer la qualité de l'air et adapter le territoire au changement climatique.

La Commune souhaite s'inscrire dans ce projet en concluant une convention de partenariat avec Cœur d'Essonne Agglomération. Cette convention prévoit une subvention maximale de 6 811 € versée par l'Agglomération, tandis que la Commune s'engage à financer au moins 20 % des dépenses totales. Pour ce projet, la Commune plantera 60 arbres pour un montant total de 10 795 €. La subvention sera destinée à l'achat et à la plantation d'essences adaptées, et la Commune devra en assurer l'entretien tout en fournissant un rapport annuel pour en suivre l'évolution.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) porté par Cœur d'Essonne Agglomération, dont un des objectifs majeurs est la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique, avec notamment la plantation de 100 000 arbres sur son territoire,

VU la délibération n° 24.126 du Conseil Communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération en date du 26 juin 2024, approuvant la convention de partenariat relative à la plantation d'arbres sur le territoire communautaire dans le cadre du PCAET,

VU les avis favorables de la commission de l'environnement, du cadre de vie et de la sécurité du 25 novembre 2024 et de la commission des finances et des affaires administratives du 4 décembre 2024,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commune d'EGLY de participer à ce projet ambitieux de plantation d'arbres, contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité, à l'amélioration de la qualité de l'air et à l'adaptation au changement climatique,

CONSIDÉRANT que la Commune d'EGLY s'engage à investir au moins 20% du montant total du projet et à fournir un rapport annuel sur l'avancement des plantations,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat avec Cœur d'Essonne Agglomération pour la plantation de 100 000 arbres d'ici 2030.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et tout document s'y rapportant, ainsi qu'à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

DIT que les dépenses et les recettes nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au budget 2025.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en

Sous-Préfecture le : 16/12/24

et de la publication le : 17/12/24

Le Maire

Edouard MATT

Pour extrait conforme,
Le Maire D'EGLY

Edouard MATT